



Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Recherche sur l'opinion publique de 2022-2023 auprès de Canadiens sur le commerce des animaux de compagnie

Sommaire

Préparé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Fournisseur : Les Associés de recherche EKOS inc.

No du contrat : CW2252930

Valeur de l'entente : 98 084,00 \$

Date du contrat : 7 décembre 2022

Date de livraison : 31 mars 2023

No d'inscription : POR 091-22

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à : cfia.information.acia@inspection.gc.ca.

This report is also available in English

Canada 

Recherche sur l'opinion publique de 2022-2023 auprès de Canadiens sur le commerce des animaux de compagnie

Sommaire

Préparé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Nom du fournisseur : Les associés de recherche EKOS inc.

Date : 31 mars 2023

Ce rapport présente les résultats d'un sondage en ligne mené par les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cette recherche, qui a été menée du 23 janvier au 14 février 2023, consistait en un sondage en ligne effectué auprès de 2 076 Canadiens, ainsi qu'en des groupes de discussion avec le public et des propriétaires d'animaux de compagnie, et des entretiens approfondis avec des personnes œuvrant dans le domaine de l'importation de chiens commerciaux (éleveurs, vétérinaires et organismes de protection des animaux).

This report is also available in English under the title: Public Opinion Research with Canadians on Pet Trade 2022/2023

Cette publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Numéro de catalogue : A104-286/2023E-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-48119-7

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 091-22)

Numéro de catalogue : A104-286/2023F-PDF (Rapport en français)

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-48120-3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2023

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de l'atténuation des risques d'introduction et de propagation de certaines maladies animales qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la santé humaine et sur la santé animale. Les importations d'animaux sont l'une des voies par lesquelles des maladies peuvent entrer et se propager au Canada. L'ACIA a mis davantage l'accent sur les importations de chiens, puisqu'il y a eu une augmentation considérable des problèmes liés à cette pratique, comme la non-conformité aux exigences de transport sans cruauté des animaux et des cas où le variant canin du virus de la rage (rage du chien) a été introduit au Canada. Une nouvelle mesure temporaire interdisant l'importation de chiens commerciaux au Canada en provenance de pays à haut risque pour la rage du chien est entrée en vigueur le 28 septembre 2022, avec des plans d'expansion pour imposer des conditions supplémentaires lors de l'importation de chiens de compagnie et de chiens d'assistance en provenance de ces pays. Cette recherche aidera l'ACIA à déterminer les domaines qui préoccupent le public et à cerner les possibilités d'améliorer les communications liées à l'importation de chiens et d'animaux de compagnie, alors que l'ACIA poursuit son évaluation des options de stratégies à long terme qui s'offrent à elle.

En fonction du volume, de la fréquence et des types de questions reçues par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et par l'ACIA, il est également nécessaire d'élargir globalement les communications sur les importations et sur les exportations d'animaux de compagnie¹. L'objectif de la présente recherche est de mieux comprendre les intervenants qui participent au commerce des animaux de compagnie (importation et exportation), notamment le processus décisionnel des personnes qui adoptent achètent des animaux de compagnies à l'étranger, des personnes qui voyagent avec leurs animaux de compagnie ou qui viennent au Canada avec leurs animaux de compagnie, et le rôle que jouent les importateurs d'animaux commerciaux (comme les éleveurs, les revendeurs et les organisations de protection des animaux) dans cet écosystème plus global. Cette recherche aidera également l'ACIA à cerner et à tester des messages clés pour de futurs produits de communication.

¹ Aux fins de cette recherche, le terme « animal de compagnie » remplace le terme « certains animaux réglementés autres que du bétail, qui comprennent les animaux de compagnie et les espèces exotiques ».

Les résultats contribueront à l'élaboration d'outils de communication et de campagnes de sensibilisation, ainsi qu'à l'orientation de futurs politiques et programmes liés aux importations et aux exportations d'animaux de compagnie.

B. MÉTHODOLOGIE

Cette recherche a été menée par le biais d'un sondage en ligne auprès de 2 076 Canadiens, de groupes de discussion avec le grand public et des propriétaires d'animaux de compagnie, et d'entretiens approfondis avec des personnes œuvrant dans le domaine de l'importation de chiens commerciaux (éleveurs, vétérinaires et organismes de protection des animaux). Les résultats du sondage, qui peuvent être considérés comme représentatifs du grand public canadien, sont valides et présentent une marge d'erreur de +/- 2,2 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

À la suite de leur collecte, les données du sondage ont été pondérées statistiquement par âge, par genre, par région, par niveau de scolarité et par possession de chiens afin d'assurer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population canadienne selon les données du recensement de 2021.

Les différences notées sous les tableaux sont celles qui sont statistiquement significatives.

Pour le volet qualitatif de la recherche (groupes de discussion et entretiens approfondis), il convient de noter que les résultats qualitatifs ne peuvent être généralisés à la population en général. La recherche qualitative vise à améliorer la compréhension et à orienter plutôt qu'à obtenir des mesures pour lesquelles il est possible de faire des projections quantitatives. Le but n'est pas de générer des « statistiques », mais de connaître un vaste éventail d'opinions sur un sujet, de comprendre le langage utilisé par les participants, d'évaluer les niveaux de passion et d'engagement, et de tirer parti du pouvoir du groupe pour inspirer des idées. Les participants sont encouragés à exprimer leurs opinions, que celles-ci soient appuyées ou non par des preuves ou partagées par d'autres personnes. Dans certains cas, des termes comme « plusieurs », « certains » ou « quelques » sont utilisés pour fournir un contexte au lecteur. Ils ne sont pas destinés à quantifier les résultats.

En raison de la taille de l'échantillon, des méthodes spéciales de recrutement utilisées et des objectifs de l'étude elle-même, il est clairement entendu que le travail faisant l'objet d'une discussion est de nature exploratoire. Les résultats ne peuvent pas non plus être projetés à une population plus importante.

Plus précisément, il n'est pas approprié de suggérer ou de conclure que peu (ou beaucoup) d'utilisateurs réels se comporteraient d'une seule manière simplement parce que peu (ou beaucoup) de participants se sont comportés de cette façon pendant les séances. Ce genre de projection est strictement la prérogative de la recherche quantitative.

L'annexe A contient une description détaillée de la méthodologie utilisée dans l'étude.

L'annexe B contient le questionnaire complet.

L'annexe C contient le questionnaire de sélection des groupes de discussion.

L'annexe D contient le guide du groupe de discussion.

L'annexe E contient le guide d'entretien approfondi.

C. PRINCIPALES CONSTATATIONS QUANTITATIVES

Vous trouverez ci-dessous les principales constatations relatives au sondage en ligne. Le reste du rapport décrit plus en détail les résultats du sondage.

Possession d'animaux de compagnie

Les résultats révèlent que de nombreux Canadiens possèdent des animaux de compagnie. 56 % des répondants du sondage indiquent être propriétaires d'un animal de compagnie, alors que 44 % affirment ne pas l'être. Ceux qui possèdent des animaux de compagnie devaient préciser le ou les types d'animaux qu'ils possèdent. La plupart disent posséder des chiens (62 %) ou des chats (53 %).

Les répondants qui possèdent des animaux de compagnie devaient préciser le lieu d'acquisition de leurs animaux. 28 % mentionnent un éleveur canadien, suivi par un organisme de protection et de sauvetage d'animaux (24 %), ou encore un refuge canadien ou une association de protection des animaux (21 %).

Les résultats suggèrent que les Canadiens effectuent des recherches limitées avant d'acquérir un animal de compagnie. Un peu moins de la moitié (49 %) indiquent avoir fait des recherches approfondies sur l'organisation ou sur la source où ils ont acquis leur animal de compagnie, et 1 personne sur 3 (33 %) a fait peu de recherches.

Ceux qui possèdent un animal de compagnie devaient ensuite indiquer son origine. Les résultats suggèrent que la plupart des animaux de compagnie sont nés au Canada (83 %). Une minorité importante est née à l'extérieur du Canada puis apportée au pays (9 %) ou a été acquise directement dans un autre pays (6 %).

Ceux qui ont acquis leur animal de compagnie directement dans un autre pays devaient préciser où ils avaient trouvé de l'information sur les exigences à respecter pour apporter leur animal de compagnie au Canada. Les sites Web du gouvernement sont mentionnés le plus souvent (57 %), suivis d'assez loin par des moteurs de recherche sur le Web (20 %), par des appels à un organisme gouvernemental (18 %) ou par des organisations de protection et de sauvetage d'animaux (18 %).

Probabilité d'acquérir un nouvel animal de compagnie

Les répondants devaient indiquer s'ils envisagent d'acquérir un animal de compagnie au cours de la prochaine année. Environ 1 personne sur 4 (23 %) considère une telle possibilité, tandis que les deux tiers (64 %) ne pensent pas le faire. Ceux qui envisagent d'acquérir un animal de compagnie au cours de la prochaine année devaient indiquer s'ils pensent obtenir un animal né au Canada, ou un animal né dans un autre pays qui sera ensuite apporté au Canada pour adoption. La plupart des répondants (74 %) affirment qu'ils se procureront un animal né au Canada, mais une proportion assez importante (22 %) n'est pas certaine.

Les personnes qui croient qu'ils acquerront leur animal de compagnie de l'extérieur du pays devaient indiquer où ils chercheraient de l'information sur l'entrée d'un animal de compagnie au Canada. La plupart de ces répondants affirment qu'ils obtiendraient ces renseignements sur un site Web du gouvernement ou auprès d'un organisme de protection et de sauvetage d'animaux.

Voyager avec un ou plusieurs animaux de compagnie

Tous les propriétaires d'animaux de compagnie devaient préciser s'ils avaient déjà voyagé à l'extérieur du Canada avec leur animal. La plupart des propriétaires (83 %) disent n'avoir jamais voyagé à l'étranger, alors qu'environ 1 sur 6 (17 %) déclare l'avoir fait.

Les personnes ayant voyagé à l'extérieur du Canada avec leur animal de compagnie devaient indiquer la fréquence de ces voyages. La plupart des répondants (41 %) n'ont voyagé qu'une ou 2 fois depuis qu'ils ont leur animal de compagnie, bien qu'une proportion assez importante (20 %) dit voyager plus de 3 fois par année dans de telles circonstances et 15 % affirment le faire 2 ou 3 fois par année. Les États-Unis sont le pays le plus souvent mentionné (89 %) par ces répondants, suivis de loin par le Mexique (5 %) et par les Bahamas (2 %).

Tous les propriétaires d'animaux de compagnie devaient ensuite évaluer leur niveau de connaissance des exigences concernant les déplacements avec des animaux de compagnie. Les

résultats suggèrent que, en général, les propriétaires d'animaux de compagnie canadiens estiment bien connaître ces exigences. Plus de la moitié (56 %) disent très bien savoir que s'ils voyagent avec un animal de compagnie, ils doivent respecter des exigences précises pour se rendre dans le pays qu'ils visitent, tandis que 51 % affirment très bien savoir qu'ils doivent aussi respecter des exigences particulières lors de leur retour au Canada avec un animal.

Apporter des animaux de compagnie au Canada

Tous les répondants étaient invités à évaluer leur compréhension des règlements et des exigences concernant l'entrée d'animaux de compagnie au Canada. Les résultats révèlent une connaissance limitée de ces exigences (bien qu'elle soit considérablement plus élevée chez les propriétaires d'animaux de compagnie et de chiens). Dans l'ensemble, seule 1 personne sur 4 (24 %) déclare comprendre ces exigences, alors que 49 % croient peu comprendre ces exigences. Toutefois, 38 % des propriétaires de chiens et une nette majorité (72 %) de ceux qui ont acquis leur animal de compagnie directement dans un autre pays disent connaître ces exigences.

En général, les Canadiens croient que la personne ou l'organisation qui amène l'animal au Canada (48 %) a la responsabilité principale de s'assurer que les animaux de compagnie qui entrent au Canada sont en bonne santé et exempts de maladies animales. Ils considèrent que le gouvernement a une responsabilité un peu moins grande (29 %), et que la personne qui adopte l'animal de compagnie a la moins grande responsabilité (18 %).

En ce qui concerne les ministères du gouvernement qui doivent être consultés pour faire entrer des animaux de compagnie au Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada est mentionnée le plus souvent (81 %), suivie de loin par l'Agence de la santé publique du Canada (32 %) et par des ministères provinciaux (26 %). Il est intéressant de noter que l'ACIA apparaît à un rang plutôt bas sur la liste des ministères (17 %), mais que cette proportion monte à 34 % chez les répondants qui ont acquis leur animal directement à l'étranger.

Points de vue sur la rage et sur les maladies animales

Les répondants recevaient ensuite des renseignements sur la rage, puis devaient indiquer la mesure dans laquelle ils sont préoccupés par l'entrée de la rage du chien au Canada. Il est intéressant de noter que, bien que la rage du chien tue tous les ans 59 000 personnes au monde et qu'elle soit répandue dans plus de 100 pays, moins de la moitié des Canadiens (46 %) s'inquiète de l'entrée de la rage au pays, et 1 personne sur 3 (32 %) s'inquiète peu de cette possibilité.

Les répondants étaient également informés que le gouvernement canadien avait récemment adopté une nouvelle mesure interdisant l'entrée au Canada de chiens commerciaux en provenance de pays à haut risque pour la rage canine, puis devaient indiquer s'ils étaient au courant de cette nouvelle mesure. Les résultats révèlent une connaissance limitée de cette nouvelle mesure. En effet, 8 répondants sur 10 (79 %) ne la connaissent pas, alors que seulement 1 personne sur 5 (20 %) la connaît.

Malgré une connaissance limitée de cette nouvelle mesure, lorsqu'on leur demande à quel point ils y sont favorables ou défavorables, 70 % des Canadiens disent y être favorables, alors que seulement 1 personne sur 10 (9 %) affirme s'y opposer.

Pour ce qui est des raisons pour lesquelles les répondants sont favorables à cette mesure, la santé des animaux de compagnie, de la faune et des animaux en général (14 %) et la protection de la santé humaine (13 %) sont mentionnées le plus souvent.

Tous les répondants devaient aussi indiquer la mesure dans laquelle il est, selon eux, important que le gouvernement du Canada empêche l'entrée de maladies animales graves ou infectieuses qui n'existent actuellement pas au pays. Les résultats révèlent que la grande majorité des Canadiens (88 %) accordent une grande importance à cet enjeu, et une très faible proportion (3 %) estime qu'il s'agit d'une question de peu d'importance.

Les résultats sont plus mitigés en ce qui a trait à la croyance que le gouvernement a la capacité de prévenir effectivement l'entrée au pays de maladies animales graves ou infectieuses. Seules 4 personnes sur 10 (42 %) disent se fier à la capacité du gouvernement dans ce domaine, et près de 3 répondants sur 10 (27 %) s'y fient peu.

Connaissance et utilisation du site Web de l'ACIA

Lorsqu'il est question de savoir si le site Web de l'ACIA contient des renseignements sur l'entrée d'animaux et d'animaux de compagnie au Canada, les trois quarts des Canadiens (73 %) affirment ne pas connaître le site Web. 1 répondant sur 5 (22 %) dit connaître le site Web, mais ne l'avoir jamais utilisé, et seuls 5 % déclarent l'avoir utilisé. Toutefois, la connaissance et l'utilisation du site Web de l'ACIA sont beaucoup plus élevées chez les propriétaires de chiens (36 %) et chez ceux qui ont acquis leur animal de compagnie directement (58 %) ou indirectement (36 %) à l'étranger.

Les personnes ayant utilisé le site Web de l'ACIA étaient ensuite invitées à évaluer l'utilité du site pour trouver de l'information sur les exigences relatives à l'importation d'animaux de compagnie. La majorité de ces répondants (73 %) disent avoir trouvé le site utile, et seulement 14 % croient qu'il est peu utile pour trouver de l'information sur cette question. Surtout, 94 % des personnes ayant acheté leur animal de compagnie à l'étranger estiment que le site Web de l'ACIA est utile.

Connaissance des annonces du gouvernement du Canada

Les répondants devaient indiquer s'ils avaient vu, lu ou entendu des annonces du gouvernement du Canada au sujet de l'adoption ou de l'achat d'animaux de compagnie. La grande majorité d'entre eux affirme ne pas avoir été exposée à ces annonces (95 %).

Parmi ceux qui indiquent avoir vu des annonces du gouvernement du Canada sur l'adoption ou l'achat d'un animal de compagnie, la plupart les ont vues à la télévision (38 %) ou sur Facebook (30 %).

La majorité des répondants indiquent n'avoir rien fait après avoir vu les annonces (87 %), et seulement environ 1 personne sur 8 (13 %) déclare avoir pris des mesures.

Malgré la portée et les répercussions limitées des annonces, les points de vue sur les annonces sont généralement positifs, 8 répondants sur 10 indiquant qu'elles abordent un sujet important, et 7 sur 10 convenant que les annonces fournissent de nouvelles informations et attirent l'attention.

D. PRINCIPALES CONSTATATIONS QUALITATIVES

Vous trouverez ci-dessous les principales constatations des groupes de discussion et des entretiens approfondis. Le reste du rapport décrit plus en détail les résultats qualitatifs.

Groupes de discussion

Les participants des groupes de discussion conviennent qu'il est important de tenir compte du lieu d'acquisition d'un chien, accordant la priorité à l'obtention de chiens de sources locales, et croient qu'avant d'acquérir un chien, il est important de comprendre ses antécédents, les caractéristiques du chien et de la race, et l'information sur sa santé. La possibilité d'une adoption simple pour un chien et le fait de parler à une personne ayant fait une adoption

simple sont également vus comme des éléments utiles à considérer avant de prendre une décision.

De nombreux participants estiment qu'il y a moins d'occasions d'examiner ces facteurs lors de l'acquisition d'un chien à l'étranger. Le risque de maladie et le stress lié aux voyages, tout comme la grande disponibilité de chiens auprès d'organismes de protection des animaux, sont également considérés comme des raisons potentielles de ne pas acquérir un chien à l'étranger.

Très peu de participants des groupes de discussion ont de l'expérience lorsqu'il est question des exigences et des procédures à suivre pour faire entrer un chien au Canada. Peu d'entre eux consultent le site Web de l'ACIA pour obtenir de l'information sur ces exigences. Toutefois, ceux qui consultent le site Web de l'ACIA sont en mesure d'obtenir l'information dont ils ont besoin.

Certains participants des groupes de discussion sont au courant de cas récents de rage, mais très peu ont entendu parler du variant canin du virus de la rage (rage du chien). La propagation de la rage préoccupe peu les répondants, qui sont d'avis que la rage est très rare. Quelques-uns parlent de mesures gouvernementales visant à vacciner la faune ou à prévenir la rage canine.

Les participants des groupes de discussion connaissent moyennement les mesures récentes prises pour prévenir l'entrée de la rage canine au Canada. Plusieurs participants appuient les mesures visant à interdire l'entrée au Canada de chiens commerciaux originaires de pays à haut risque pour la rage canine. Certains des répondants qui sont favorables à ces mesures proposent des modifications, comme la mise en quarantaine d'un chien ou la création de dossiers d'antécédents de vaccination contre la rage, plutôt qu'une interdiction pure et simple. 5 exemples d'annonces utilisés dans des campagnes internationales d'adoption de chiens étaient présentés aux participants des groupes de discussion et ils devaient partager leurs points de vue sur divers éléments de ces annonces.

- Quelques participants des groupes de discussion estiment que les annonces diffusent clairement un message sur les risques et sur la nécessité d'être informés lors de l'entrée de chiens en provenance d'autres pays. Toutefois, ils sont d'avis que le message doit être fort et précis. Par exemple, le message est plus percutant lorsque le terme « rage » est mentionné, plutôt que le simple terme de « maladie ». De plus, ces participants croient que le message doit inclure un appel à l'action clair.
- Si le message n'est pas clair ou précis, plusieurs participants sont d'avis que l'annonce n'attire pas l'attention. Les participants des groupes de discussion sont divisés à savoir si les images devraient montrer un chien en bonne santé ou malade.

- De nombreux participants des groupes de discussion croient qu'un message précis, comme « la rage tue 59 000 personnes par année », attirerait l'attention. Cependant, certains d'entre eux estiment que ce libellé doit être plus précis, notamment en ajoutant « à l'échelle mondiale », ou indiquer la façon dont les personnes peuvent être infectées par la rage. Certaines personnes affirment qu'il y aurait des avantages à souligner davantage que l'ACIA est l'organisme responsable de la réglementation relative à l'entrée de chiens au Canada.
- Les participants des groupes de discussion ont tendance à préférer les annonces qui montrent des exemples de questions à poser ou qui sont généralement plus claires dans la communication du message et de l'appel à l'action.

Entretiens approfondis

Les participants des entretiens approfondis croient qu'une préoccupation importante lors de l'importation d'un chien au Canada est la santé, ce qui peut être établi en présentant une preuve de vaccination, en procédant à une évaluation de la santé du chien par un vétérinaire et en se fiant à la réputation de l'organisation de protection des animaux ou de l'éleveur. Il faut aussi obtenir des informations sur le tempérament du chien et sur les problèmes de santé potentiels associés à la race du chien.

Lorsqu'il est question de l'importation de chiens en provenance de l'étranger, la plupart des participants sont préoccupés par la propagation de maladies à d'autres animaux. De nombreux participants conviennent que les propriétaires potentiels de chiens sont susceptibles d'avoir pris une décision se fondant sur leurs émotions lorsqu'ils importent un chien au Canada. Ils sont divisés quant à la nécessité d'apporter des chiens au Canada pour les faire adopter ou pour leur trouver une nouvelle maison. Certains estiment que les chiens peuvent vivre dans de mauvaises conditions dans d'autres pays avec peu de perspectives et qu'ils doivent donc être adoptés, alors que d'autres personnes soulignent que beaucoup de chiens peuvent être adoptés au Canada, en particulier dans le Nord.

De nombreux participants connaissent la rage canine (ou rage du chien), ainsi que la mesure adoptée en septembre 2022 visant l'interdiction d'importation au Canada de chiens commerciaux en provenance de pays à haut risque pour la rage canine. Bien que plusieurs participants des entretiens approfondis appuient la mesure, certains estiment qu'elle n'est pas nécessaire tant que des certificats de santé ou des dossiers de vaccins sont disponibles.

Certains croient qu'il est inefficace d'appliquer la mesure uniquement aux chiens commerciaux, lorsque d'autres chiens, présentés comme des chiens de compagnie, peuvent entrer au Canada avec la rage. Par ailleurs, nombreux sont les participants qui sont à l'aise avec l'entrée de chiens en provenance de pays à haut risque pour la rage, tant que des dossiers médicaux suffisants

sont disponibles. Plutôt qu'une interdiction, certains participants appuient la mise en quarantaine pour les chiens arrivant au Canada en provenance de pays à haut risque. Certains d'entre eux soulignent également qu'il existe d'autres maladies répandues chez les chiens en provenance d'autres pays qui sont préoccupantes lors de l'entrée au Canada.

Les participants des entretiens approfondis estiment que l'ACIA pourrait fournir des formations, des outils et des renseignements à l'industrie et aux propriétaires d'animaux de compagnie sur les facteurs à prendre en considération lorsqu'ils apportent des animaux au Canada. La plupart des participants sont d'avis que les documents frauduleux constituent une préoccupation, bien qu'il s'agisse d'un problème difficile à gérer. Parmi les suggestions pour y remédier figurent la création d'un document normalisé et l'obligation de micropucer tous les chiens. Les personnes qui se présentent à la frontière avec des animaux non conformes ne devraient pas pouvoir faire entrer le chien en question, selon la plupart des participants des entretiens approfondis, plusieurs d'entre eux étant favorables à une interdiction d'importations au Canada pour l'importateur ainsi qu'à une amende. La plupart des participants des entretiens approfondis appuient l'utilisation d'un système de classification pour identifier les importateurs de bonne réputation, leur permettant de faire entrer des chiens au pays, même en provenance de pays à haut risque.

Conclusions

Les résultats de la présente étude font état d'un besoin d'éducation du public, car de nombreux propriétaires d'animaux de compagnie acquièrent des chiens à l'étranger ou sont susceptibles de le faire. Cependant, les Canadiens ont une compréhension limitée des exigences relatives à l'entrée d'animaux de compagnie au Canada (bien que la compréhension de ces exigences soit plus élevée chez ceux qui ont acquis leur animal de compagnie à l'étranger).

Les résultats du sondage révèlent une connaissance et une utilisation limitées du site Web de l'ACIA, qui contient des renseignements sur l'entrée d'animaux de compagnie au Canada. Toutefois, la connaissance et l'utilisation du site Web de l'ACIA sont beaucoup plus élevées chez les personnes qui ont acquis leur animal de compagnie directement ou indirectement à l'étranger. Les résultats révèlent aussi que la plupart des utilisateurs trouvent que le site Web est utile, 94 % des personnes ayant acquis leur animal de compagnie à l'étranger ayant cette opinion. Les résultats qualitatifs appuient ces résultats. Bien que peu de participants des groupes de discussion aient visité le site Web de l'ACIA pour chercher de l'information sur les exigences, ceux qui l'ont fait affirment avoir été en mesure d'y obtenir l'information dont ils avaient besoin.

Les résultats du sondage révèlent que le public est peu préoccupé par l'entrée de la rage canine au Canada et qu'il connaît peu la nouvelle mesure du gouvernement du Canada interdisant l'entrée au Canada de chiens commerciaux en provenance de pays à haut risque pour la rage canine. Toutefois, malgré une inquiétude limitée quant à l'entrée de la rage au pays, ou la faible connaissance de la nouvelle mesure, les résultats révèlent un fort soutien envers cette mesure. Les résultats qualitatifs renforcent généralement ces résultats. La plupart des participants des groupes de discussion et des entretiens approfondis se disent peu préoccupés par la rage, mais appuient la mesure visant à interdire l'entrée au Canada de chiens commerciaux en provenance de pays à haut risque pour la rage du chien. Toutefois, les résultats qualitatifs révèlent aussi que certains participants estiment qu'une interdiction n'est pas nécessaire tant que des certificats de santé ou des dossiers de vaccination sont disponibles, alors que d'autres préfèrent l'utilisation d'une quarantaine pour les chiens en provenance de pays à haut risque plutôt qu'une interdiction pure et simple. Un certain nombre d'intervenants croient qu'il faut se pencher sur un éventail plus large de maladies, plutôt que de se concentrer exclusivement sur la rage.

Les résultats du sondage indiquent également que les Canadiens croient fermement qu'il est important que le gouvernement du Canada empêche l'entrée de maladies animales au Canada, mais qu'ils ont des points de vue plus mitigés lorsqu'il est question de la capacité perçue du gouvernement d'y parvenir.

Les résultats du sondage démontrent que l'ACIA atteint son public cible le plus important (c.-à-d. ceux qui acquièrent leurs animaux de compagnie ou leurs chiens directement ou indirectement à l'étranger) en lui transmettant l'information nécessaire sur les exigences pour l'entrée d'animaux de compagnie au Canada, mais que le grand public, tout comme les propriétaires d'animaux de compagnie nés au Canada, est moins au courant de cette information. Étant donné qu'une proportion relativement importante de Canadiens envisagent d'avoir un animal de compagnie l'année prochaine, et que plusieurs d'entre eux ne savent pas s'ils vont acquérir cet animal de compagnie d'un pays autre que le Canada, il est important d'élargir la portée de cette information et de mieux communiquer les ressources qu'offre l'ACIA sur les exigences relatives à l'entrée d'animaux de compagnie au Canada. Cette communication accrue au sujet des exigences et des ressources sur l'importation d'animaux de compagnie au pays pourrait aussi contribuer à accroître la confiance des Canadiens dans les efforts du gouvernement pour empêcher l'entrée de graves maladies animales au Canada.

Une communication accrue du gouvernement est également mentionnée par les participants des groupes de discussion et des entretiens. Plusieurs participants des groupes de discussion soulignent la nécessité d'efforts pour informer le public, en particulier les propriétaires et futurs

propriétaires de chiens, sur des questions et des préoccupations relatives aux divers risques qui vont de pair avec l'entrée d'un chien au pays. Aussi, les participants des entretiens approfondis sont d'avis que l'ACIA est bien placée pour fournir des formations, des outils et des renseignements à l'industrie et aux propriétaires d'animaux de compagnie concernant les facteurs à prendre en considération lors de l'entrée d'un animal au Canada. Quelques participants des entretiens approfondis estiment aussi que le gouvernement devrait consulter davantage l'industrie avant de mettre en œuvre de nouvelles mesures, comme la récente interdiction d'importation de chiens commerciaux au Canada en provenance de pays à haut risque pour la rage du chien.

E. VALEUR DE L'ENTENTE

La valeur du contrat du projet de sondage sur l'opinion publique est de 98 084,00 \$ (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No du contrat – TPSGC : CW2252930

Date d'attribution du contrat : 7 décembre 2022

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez communiquer avec l'ACIA à cfia.inquiries-demandedereenseignements.acia@canada.ca.

F. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et Directive sur la gestion des communications.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par :



Derek Jansen (vice-président)